

Image not found or type unknown



Achat bien après séparation

Par **Itisgood**, le **03/07/2009** à **18:14**

Bonjour,
Je suis séparé de mon épouse depuis bientôt 5 ans. Depuis chacun de nous a refait sa vie mais nous n'avons pas encore divorcé (en effet, nous attendons de vendre la maison commune pour ensuite divorcer).
Ma question porte sur le fait que ma compagne actuelle et moi avons l'intention d'acheter un appartement; quelles sont les précautions à prendre et est-ce que mon ex-épouse peut s'en servir lors du divorce?
Je vous remercie d'avance.

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **20:13**

bonsoir, pour les précautions à prendre il faut consultez un [fluo]notaire[/fluo], c'est mieux, cordialement

Par **Itisgood**, le **03/07/2009** à **20:16**

merci